

N° 22 2996



Arrêté de déconsignation

Service Urbanisme & Foncier
RH

Mis en ligne le
29 SEP. 2022

Objet : Signature d'un arrêté de déconsignation de 5000 euros au profit de la commune de Choisy-le-Roi dans le cadre de l'aménagement de la dalle Orix

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 213-1 et suivants, L 213-3, L 213-4 et suivants,

Vu la délibération n° 11-205 en date du 14 décembre 2011 approuvant l'avant-projet d'aménagement de la dalle Orix,

Vu l'ordonnance en référé n° RG 13/58744 rendue le 6 décembre 2013 par le Tribunal de Grande Instance de Paris désignant Monsieur Gaultier comme expert et demandant à la ville de consigner une somme de 5000 € auprès de la Régie du Tribunal avant le 31 janvier 2014,

Vu le rapport d'expertise de Monsieur Gaultier en date du 28 avril 2017 concluant qu' « au regard des constatations effectuées, la responsabilité de la ville de Choisy-le-Roi et des acteurs de l'acte de construire ne peut être engagée »,

Considérant que la somme de 5000 € auprès de la Régie du Tribunal de Grande Instance n'a plus lieu d'être.

ARRETE

Article 1 : sollicite la déconsignation de la somme de 5000 € auprès de la Régie du Tribunal de Grande Instance au profit de la ville de Choisy-le-Roi,

Article 2 : Monsieur le Directeur Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orly sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr . Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 29 SEP. 2022



Le Maire,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

